

Conseil Municipal de Durenque

Procès-verbal – Séance du 16 novembre 2020

Présents : NESPOULOUS Régine, TAYAC Guy, BRU Jérôme, CADARS Yohann, MAGNAVAL Alexandre, TROUCHE Francis, CAZALS David, POMAREDE-DUTOUR Corine, FOISSAC Xavier, GAYRAL Olivier, DELERIS Michèle, CARON Chantal, COSTES Michaël, CAPOULADE Bérangère

Absente : FABRE Christel

Procuration : FABRE Christel à NESPOULOUS Régine

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 8 septembre
2. Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala
3. Eau potable et assainissement : tarifs 2021
4. Taxe d'aménagement communale
5. ENEDIS : convention de servitude pour enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou création de postes de transformation électrique :
 - a. Parcelle E 414 lieu-dit Le Plô
 - b. Chemin rural de Mazels à Cannac
6. Admission en non-valeur de créances : loyers 2016
7. Lotissement les hauts de Gréjac 1 : vente du lot 6
8. Questions diverses

1) Validation du compte-rendu de la réunion du 8 septembre

Pas d'observation

2) Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala

La commune de Durenque a engagé une réflexion relative à la gestion du réseau d'eau potable en raison des principaux éléments suivants :

- ✓ Desserte en eau de tous les administrés de la commune
- ✓ Sécurisation de la distribution en eau en période estivale

Les conclusions tirées de cette réflexion, suite aux réunions de concertation font état de la volonté de la Commune de Durenque d'entreprendre des démarches afin d'adhérer au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Les élus décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la commune de Durenque au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

3) Eau potable et assainissement : tarifs 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021, afin d'équilibrer le budget Assainissement et Eau Potable pour la section de fonctionnement.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels, inchangés depuis 2016, ainsi que les redevances reversées à Adour Garonne : Pollution domestique, Modernisation des réseaux de collecte et Prélèvement sur la ressource en eau pour laquelle elle propose la répercussion aux abonnés à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les élus décident, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

➤ Eau potable

- Location compteur principal 65.00 €

- Location compteur secondaire 45.00 €
 - Prix du m3 d'eau 1.25 €
- Redevance Assainissement
- Part fixe 60.00 €
 - Part variable (par m3 d'eau consommée) 0.75 €
- Redevances reversées à Adour Garonne (par m3 d'eau consommée)
- Pollution domestique 0.33 €
 - Prélèvement sur la ressource en eau 0.058 €
 - Modernisation des réseaux de collecte 0.25 €

4) Taxe d'aménagement communale

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de délibérer sur la fiscalité de l'aménagement applicable à compter du 01/01/2021.

Elle rappelle la délibération en date du 6 octobre 2017 instaurant sur l'ensemble du territoire communal le taux de 1 % et les exonérations totales suivantes (en application de l'article L.331-19 du code de l'urbanisme) :

- les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 ;
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² ;
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Les élus décident, à l'unanimité, de renouveler à l'identique les dispositions de la précédente délibération pour l'année 2021.

5) ENEDIS : convention de servitude pour enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou création de postes de transformation électrique :

Madame le Maire expose qu'il convient de régulariser diverses conventions de servitude signées avec la société ENEDIS (anciennement ERDF – Electricité Réseau Distribution France) pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- a. Parcelle E 414 lieu-dit Le Plô
- b. Chemin rural de Mazels à Cannac

Madame le Maire propose d'accepter la régularisation des conventions de servitude via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais notariés seront intégralement à la charge d'ENEDIS.

Accepté à l'unanimité

6) Admission en non-valeur de créances : loyers 2016

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande, émise par Monsieur le Trésorier du Ségala Méridional, d'admission en non-valeur des créances suivantes dont les voies de poursuite actionnées n'ont produit aucun effet :

Budget : 21000 – COMMUNE

Liste : 4566760215

Année	Référence	Tiers	Montant
2016	T-2	REVERSAT Philippe	166.51 €
2016	T-11	REVERSAT Philippe	390.00 €
2016	T-12	REVERSAT Philippe	390.00 €
2016	T-19	REVERSAT Philippe	390.00 €
TOTAL			1 336.51 €

Les élus décident, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur des créances citées ci-dessus et d'émettre les mandats correspondants au compte 6541 du budget communal.

7) Lotissement les hauts de Grézac 1 : vente du lot 6

Le conseil municipal devait se prononcer sur la vente du lot n°6 d'une contenance de 455 m², sis au lotissement « les hauts de Grézac 1 » à Durenque, au profil de Monsieur et Madame PÉRONI, lesquels ont fait part, par courriel en date du 12 novembre, de renoncer à cette acquisition.

Ce lot reste donc disponible à la vente.

8) Questions diverses

- ✓ Projet Eolien : le projet suit son cours, le dossier a été déposé en préfecture le 28/09/2020.
- ✓ Site internet : Madame Chantal Caron fait part de l'avancement du nouveau site internet de la commune qui sera opérationnel début 2021.
- ✓ Multiservice : les travaux ont pris un peu de retard en raison de la covid-19.
- ✓ La Fibre : suite à du retard dans les travaux, le déploiement n'est pas encore terminé.
- ✓ Ginestouzet : Madame le Maire fait part d'une demande d'acquisition d'un bien de section.
- ✓ Voirie :
 - Affaissement de la chaussée au Peyrou à consolider
 - Sécurisation RD522 à l'entrée de Durenque vers Villefranche-de-Panat à envisager
 - Budget annuel pour l'élagage à prévoir
- ✓ Forêt de Roupeyrac : des panneaux d'interdiction aux véhicules à moteur de circuler dans les massifs vont être installés prochainement.
- ✓ Signalétique :
 - Signalisation du camping à améliorer
 - Panneau d'information à envisager
 - Indication des départs de sentiers de randonnées
- ✓ Association Georges Rouquier : Monsieur Guy Tayac fait part d'une lettre de remerciement de l'association Georges Rouquier à Goutrens pour un don d'un appareil de projection datant approximativement de la seconde guerre mondiale conservé jusqu'alors par Madame Ginette Marty. De futurs échanges avec cette association seront envisagés.

Levée de séance à 23h20

Lu et approuvé
Le Maire,
Régine NESPOULOUS